



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan régional de sobriété énergétique des services de l'État



Sommaire

Edito.....	3
Un engagement avant tout.....	3
La mise en place d'un pilotage efficace.....	4
Axe 1 : l'immobilier.....	5
Axe 2 : les mobilités.....	7
Axe 3 : les achats.....	9
Axe 4 : le numérique.....	10
Communiquer, sensibiliser, innover.....	11

Edito



La France, comme les autres pays européens, connaît une crise énergétique sans précédent. Résultante de plusieurs facteurs écologiques, économiques et géopolitiques, cette crise conduit à une forte tension sur les approvisionnements en gaz et en électricité, dont les prix ont atteint des niveaux historiques.

Face à cette préoccupation majeure, désormais au cœur du quotidien de chacun d'entre nous, le gouvernement a élaboré un plan national de sobriété visant, pour tous secteurs d'activités, à réaliser 10 % d'économies d'énergie d'ici 2024.

Dans ce contexte, l'État a un devoir d'exemplarité. La crise nous conduit à une prise de conscience collective qui nous engage à un véritable changement dans l'intensité, l'ampleur et le partage des actions à mettre en œuvre.

A l'échelle de la région, l'immobilier de l'État et de ses opérateurs représente plus de 9 millions de m² et consommation électrique de plus de 500GWh par an – l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne de plus de 100 000 foyers. Les plans d'investissements dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments publics ont d'ores et déjà permis de faire des économies et rendent atteignable l'objectif de diminution de la consommation d'énergie de 10 % d'ici 2024.

Aujourd'hui, j'attends que chaque agent public de l'État en région veille à la bonne mise en œuvre de ce plan de sobriété énergétique. En changeant nos comportements, nos usages, nos habitudes, nous avons ensemble un pouvoir d'agir tout en tirant parti de cette situation exceptionnelle pour accélérer les chantiers de la transition énergétique.

Ainsi, j'ai souhaité réaliser un plan régional de sobriété énergétique de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes qui décline quatre axes prioritaires et plusieurs mesures immédiatement applicables.

Un engagement avant tout

Dès aujourd'hui, nous devons faire de la sobriété énergétique un réflexe quotidien tout en pensant le long terme.

Pour cela, nous devons collectivement repenser nos organisations et nos usages pour réduire nos consommations énergétiques sans jamais perdre de vue notre mission de service public, s'agissant notamment de la prise en charge des plus vulnérables de nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que les cadres de l'administration territoriale de l'État en région s'engagent à :

- être exemplaires dans leurs propres actions au quotidien,
- se former ensemble pour montrer l'exemple et mobiliser tous les agents,
- valoriser les initiatives des agents,
- communiquer sur les réussites et les points de vigilance,
- se donner des objectifs et contrôler annuellement leurs atteintes.

Pascal MAILHOS

La mise en place d'un pilotage efficace

Pour suivre le plan régional, une équipe resserrée est mise en place auprès du préfet de région. Elle a pour mission de suivre l'avancée du plan, de communiquer les résultats, de valoriser les prises d'initiatives.

Composée de collaborateurs du SGAR et de la DREAL, elle s'appuie sur un réseau déjà opérationnel : le service public écoresponsable.

Un réseau d'appui : le service public écoresponsable

Décidé lors du conseil de défense écologique du 12 février 2020 et lancé officiellement par la circulaire Premier Ministre n°6154/SG du 25 février 2020, le dispositif Services Publics Ecoresponsables (SPE) vise à accélérer la transition écologique des services publics, en renforçant les dynamiques d'écoresponsabilité et de transformation durable au sein de la fonction publique et contribuer ainsi à la transition écologique de notre pays.

Le dispositif s'appuie sur un socle de 20 engagements de l'État, qui incarnent l'écologie au quotidien pour les services publics et s'appuient sur la mobilisation des agents pour porter des actions et initiatives au plus proche de leurs missions, et de leurs environnements.

Il repose sur un réseau de référents SPE avec un agent référent dans chaque préfecture et direction régionale.

Notre engagement

Apporter notre soutien à ce réseau dans le cadre du déploiement du plan :

- en encourageant leurs initiatives
- en favorisant leur formation
- en valorisant leurs fonctions

Nos indicateurs

- Un référent nommé par département et par direction régionale
- le référent régional anime au moins 4 réunions/an
- les fonctions et actions des référents SPE sont mentionnées dans leur entretien professionnel.

Axe 1 : l'immobilier

Le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation énergétique en France. Chaque année, le secteur du bâtiment émet plus de 123 millions de tonnes de CO₂, ce qui fait en fait l'un des champs d'action prioritaire dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique.

L'État a un rôle majeur à jouer dans l'amélioration de l'impact environnemental du secteur immobilier. Le patrimoine d'État, composé de bâtiments d'époques différentes et avec des bilans énergétiques de qualité variable, représente un gisement considérable pour la réalisation d'économies d'énergie.

En menant des travaux ambitieux de rénovation thermique et de transformation durable de l'approvisionnement en énergie de leurs bâtiments, les administrations ont pour ambition de montrer l'exemple et de participer au développement d'une filière bâtiment écoresponsable.

Dans le cadre de France Relance, 4214 projets pour des rénovations énergétiques dans les bâtiments de l'État ont été sélectionnés sur toute la France, représentant plus de 2,7 milliards d'euros de travaux.

Les bâtiments de l'État représentent en France 99 millions de mètres carrés, une consommation annuelle de 13TWh, soit des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre 2,2MteqCO₂ par an. Ce secteur constitue un levier essentiel pour améliorer la performance énergétique et écologique.

Notre constat régional

À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'immobilier de l'État et de ses opérateurs représente 9,1 millions de mètres carrés, 544GWh/an et 107KTeqCO₂ par an¹.

Les bénéfices cumulés des différents plans d'investissements dédiés à la rénovation énergétique du bâti public de 2020 et 2021 (France Relance et Plan de résilience) ont permis d'ores et déjà un gain de 100 GigaWh.ef/an au plan national et 73 MWh à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En parallèle des appels à projets nationaux en 2020 et 2021 en faveur de la performance énergétique, les services déconcentrés de l'État ont bénéficié de 5,3 millions d'investissement pour la rénovation énergétique du parc (20 % des ressources dédiées à l'entretien et à la rénovation du parc). Un réseau dédié au management de l'énergie piloté par le SGAR, a permis d'identifier 14 nouveaux bâtiments à traiter en priorité dès 2024.

Nos engagements

À court terme, 2022/2023 :

- maintenir la consigne de température des locaux à 19° l'hiver
- baisser la température à 16° pour un bâtiment inoccupé pendant 48 h (week-end) et à 8°C degrés lorsque le bâtiment est fermé plus de 48 h
- décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe, quand cela est possible et quand la température extérieure le permet
- interdire les chauffages d'appoint dans les bureaux, si les températures requises sont atteintes
- optimiser les espaces de travail pour diminuer les espaces chauffés
- réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux (hors douches)
- ne refroidir les locaux qu'à partir de 26 ° en été
- réaliser les bilans d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) pour tous les sites de l'État du périmètre ATE en 2022
- effectuer un suivi précis des consommations énergétiques (fiabilisation et développement de nos outils de pilotage)
- adapter les modalités de travail pendant les jours Ecowatt rouge : 18 ° C dans les bureaux, organisation du travail en horaires décalés et/ou nouvelles modalités de télétravail (concertation dans le cadre du dialogue social)

¹ Source : données OSFi au 13/09/2022 pour les consommations de 2021

À moyen terme, 2024 :

- élaborer une stratégie bâtiminaire régionale de sobriété énergétique pour les bâtiments des administrations de l'État pour les années 2024/2027

Nos indicateurs

- suivi et publication semestrielle des résultats de consommation via l'outil de suivi des fluides interministériels (OSFI) pour les bâtiments de l'État en région.
- réalisation d'un plan pédagogique sur le respect des écogestes de l'hiver et de l'été sur des sites volontaires avec publication des résultats globaux.

Axe 2 : les mobilités

Le secteur des transports est aujourd'hui le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France (environ 1/4 des émissions nationales en 2021). Les agents publics, à travers leurs nombreux déplacements privés ou professionnels, contribuent à ce bilan.

Pour illustration, le parc automobile de l'État et de ses établissements publics comprend environ 65 000 véhicules légers (hors véhicules opérationnels), à motorisation essentiellement thermique, représentant environ 0,2 % du parc automobile national en circulation. En agissant sur la mobilité des agents, l'État cherche à réduire directement les émissions de GES de ses agents et celles liées à l'exercice de leurs missions. Toutefois, les engagements sur la mobilité durable visent à avoir un impact plus large. Ils ont la capacité de développer les mobilités douces, les bornes de recharge, les véhicules propres, d'agir sur les déplacements personnels (covoiturage domicile/travail), de donner l'exemple, ou encore de participer au développement des infrastructures urbaines pour des mobilités durables.

Notre constat régional

La région est bien engagée dans la réduction et le verdissement de son parc : au 31/12/2018, il était de 1413 véhicules. Au 31/12/21, il est de 1207 véhicules.

Les véhicules à faibles émissions représentent 11,85 % de l'ensemble du parc au 31/12/21.

Les sites de l'État en région disposent déjà de 50 bornes de recharge. 43 nouvelles bornes devraient être installées en 2022.

Le Ministère de l'Intérieur prévoit très prochainement le lancement d'une application nommée « Electromobilité » pour recenser et réserver l'ensemble des bornes.

En 2021, notre région a renouvelé son parc à hauteur de 57,14 % de véhicules à faibles émissions.

Depuis 2019, le logiciel O DRIVE est déployé dans la région. Depuis 2021, un module de réservation des véhicules est en cours de déploiement, au sein d'O DRIVE. À ce jour, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région en nombre d'utilisateurs de ce module.

En 2021, 64 % des parkings agents sont équipés de stationnements vélos sécurisés et les services de l'État dans la région investissent de plus en plus dans des flottes de vélos à assistance électrique.

Toutefois, les pénuries actuelles freinent la mise à disposition de modèles de véhicules électriques au sein du catalogue de l'UGAP, ainsi que la dynamique de déploiement de bornes électriques. Ce frein conjoncturel ne doit pas entamer nos ambitions et nos efforts de verdissement de la flotte sur le long terme.

Le forfait mobilité durable est encore peu connu des agents : seuls 5 % des agents de la région en bénéficient. C'est un objectif pour l'année à venir de promouvoir ce forfait et de le proposer au plus grand nombre. Une fiche d'information sur la pratique du vélo et les aides possibles à demander pour les employeurs, comme pour les agents, a été diffusée dans les services régionaux via le SPE.

S'agissant du développement du covoiturage, les préfets de département ont été invités à contractualiser avec une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) la mieux implantée dans leur département pour développer les transports en commun ou le covoiturage domicile-travail. Les solutions de covoiturage de proximité doivent être privilégiées et restent à développer.

Nos engagements

À court terme , 2022 / début 2023) :

- communiquer sur la possibilité de cumul des aides forfait mobilité durable et abonnement aux transports en commun
- réduire la limitation de la vitesse des véhicules de service à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute et à 100 km/h au lieu de 110km/h sur voie rapide.

- réduire les déplacements professionnels
- favoriser le covoiturage grâce à une meilleure connaissance des plateformes en service
- prendre le train et les transports en commun plutôt que la voiture, lorsque cela est possible.

À moyen terme , 2024 :

- réaliser des plans de mobilité (dispositif expérimental au titre de 2022 qui sera généralisé et obligatoire en 2023) dans tous les départements, intégrant un dispositif de covoiturage
- déploiement du module de réservation/covoiturage dans le logiciel O DRIVE

Nos indicateurs

- réalisation de 100 % des plans de mobilité au niveau régional à fin 2023
- déploiement à 60 % du module de réservation/covoiturage dans le logiciel O DRIVE, à fin 2023
- baisse de 5 % de notre poste budgétaire de carburant en 2024 (véhicules recensés sur les budgets de fonctionnement)

Axe 3 : les achats

Avec 200 milliards d'euros de dépense, soit 10 % du PIB français, les achats publics représentent un levier majeur pour mener des politiques d'éco-responsabilité.

La commande publique est un vecteur d'exemplarité : elle peut impulser et faciliter la transformation écologique des filières en poussant tous les acteurs économiques à changer leur modèle pour répondre à des normes environnementales plus strictes.

Les marchés publics responsables permettent d'agir concrètement sur l'environnement ; ils peuvent contenir une dimension environnementale, soit directement dans leur objet, soit dans les spécifications techniques (achat prenant en compte les risques de déforestation par exemple) ou dans les critères d'attribution et conditions d'exécution du marché.

Notre constat régional

Aujourd'hui, de nombreux programmes et plans nationaux, déclinés en région, imposent aux acheteurs d'accélérer la mise en œuvre de clauses environnementales dans les marchés publics.

À ce jour en Auvergne-Rhône-Alpes, près de 90 % des marchés régionaux contiennent au moins une clause environnementale et près de 50 % une clause d'insertion sociale.

Toutefois, l'effort à fournir reste important, notamment sur les pratiques et les consommations énergétiques des bâtiments par le prisme de la maintenance (Climatisation – ventilation – chauffage, bornes de recharge des véhicules) et sur les consommations de papier par exemple.

Par ailleurs, une réflexion s'est engagée depuis plusieurs années pour intégrer dans la notation des offres des entreprises, quelques critères qui portent sur le bilan carbone, la réduction des gaz à effet de serre (notamment dans le transport et les déplacements inter-départementaux) et les trajets d'approvisionnement et de livraison des fournisseurs (privilégier les fournisseurs locaux par exemple). Cette réflexion devra être conciliable avec les principes de réglementation européenne (libre concurrence des entreprises et égalité de traitement devant la commande publique).

Nos engagements

- passer progressivement à 100 % de clause environnementale dans les marchés interministériels à horizon 2025 (en lien avec le Plan national des achats durables 2022-2025)
- intégrer à moyen terme (horizon 2023-2024) un ou plusieurs critères adaptés et compatibles avec la réglementation en vigueur concernant le bilan carbone des entreprises et la relocalisation de l'approvisionnement au plus proche des services bénéficiaires
- lancer un nouveau marché d'audit énergétique des bâtiments de l'État courant 2023-2024
- intégrer sur le long terme (2025) des indices de réparabilité dans les marchés de fournitures et imposer l'achat de matériels issus du réemploi ou de l'économie circulaire.

Nos indicateurs

- passage à plus de 95 % de clause environnementale dans les marchés interministériels en 2023
- intégration des premiers critères « bilan carbone » courant 2023-2024 dans le renouvellement des marchés
- mise à disposition d'un marché interministériel d'audit énergétique des bâtiments fin 2023
- 100 % de dispositifs de chauffage et de chaudières révisées avant l'hiver 2022-2023

Axe 4 : le numérique

L'empreinte environnementale de nos usages numériques est devenue un sujet de préoccupation croissant ces dernières années. Selon une étude commandée par le Sénat, le numérique est responsable de 2 % du total des émissions de gaz à effet de serre en France, pourcentage qui pourrait s'accroître considérablement dans les années à venir pour atteindre jusqu'à 7 % des émissions si rien n'est fait pour réduire son impact. L'État, avec ses 2,4 millions d'agents et ses 200 000 sites, sans compter ses nombreux services publics numériques, représente une part importante de l'empreinte carbone de ce secteur.

En s'inscrivant comme pionnier de la sobriété numérique, l'État a la possibilité d'établir des standards pour favoriser la conversion du secteur numérique à des normes environnementales ambitieuses. Ainsi, les mesures « économie circulaire & numérique responsable » tendent vers deux axes : réduire l'impact écologique lié aux biens et outils utilisés par les agents et dissoudre les émissions carbonées liées aux usages digitaux.

Notre constat régional

À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, nous disposons de peu de données et d'actions sur le sujet qui dispose pourtant de vrais gisements.

Nos engagements

À court terme, 2022/2023 :

- adapter et sensibiliser aux écogestes numériques :
- éteindre les ordinateurs, imprimantes et autres périphériques, en cas de non usage prolongé, si le matériel le permet
- ne pas laisser en charge plus que de nécessaire les téléphones portables
- éviter les recharges du matériel dans les heures de pointe de consommation (8h à 13h et 18h à 20h)
- inciter à utiliser le Wifi plutôt que la 4G si possible
- prolonger la durée de vie du matériel informatique

À moyen terme, 2024 :

- élaborer une charte des usages sobres du numérique dans chaque département en 2023

Communiquer, sensibiliser, innover

Chaque agent public est acteur de la sobriété énergétique. Il peut agir :

- en adoptant des écogestes dans son quotidien,
- en identifiant de nouvelles pistes de sobriété énergétique.

Notre constat régional

Des services et des agents se sont déjà engagés.

Quelques exemples :

- sur les sites Etat de la Haute-Savoie, 19 vélos de service dont 9 VAE ont été mis à disposition pour la préfecture, la DDT, la DDETS et SGCD. Cette initiative s'est accompagnée de la mise en place d'un atelier de réparation de vélos personnels dans les locaux de la DDT, également accessible aux agents DDETS.
- sur le site de la DRAC, la robinetterie a été intégralement changée pour des robinets à cellule de détection pour préserver l'eau.

Nos engagements

- relayer les alertes relatives aux périodes de tension sur le réseau via le dispositif Ecowatt et communiquer sur les mesures mises en place
- former et sensibiliser les agents publics aux enjeux de la transition écologique,
- valoriser leurs initiatives par une communication régionale,
- communiquer sur les offres de formation et les bonnes initiatives,
- Communiquer sur nos résultats

Nos indicateurs

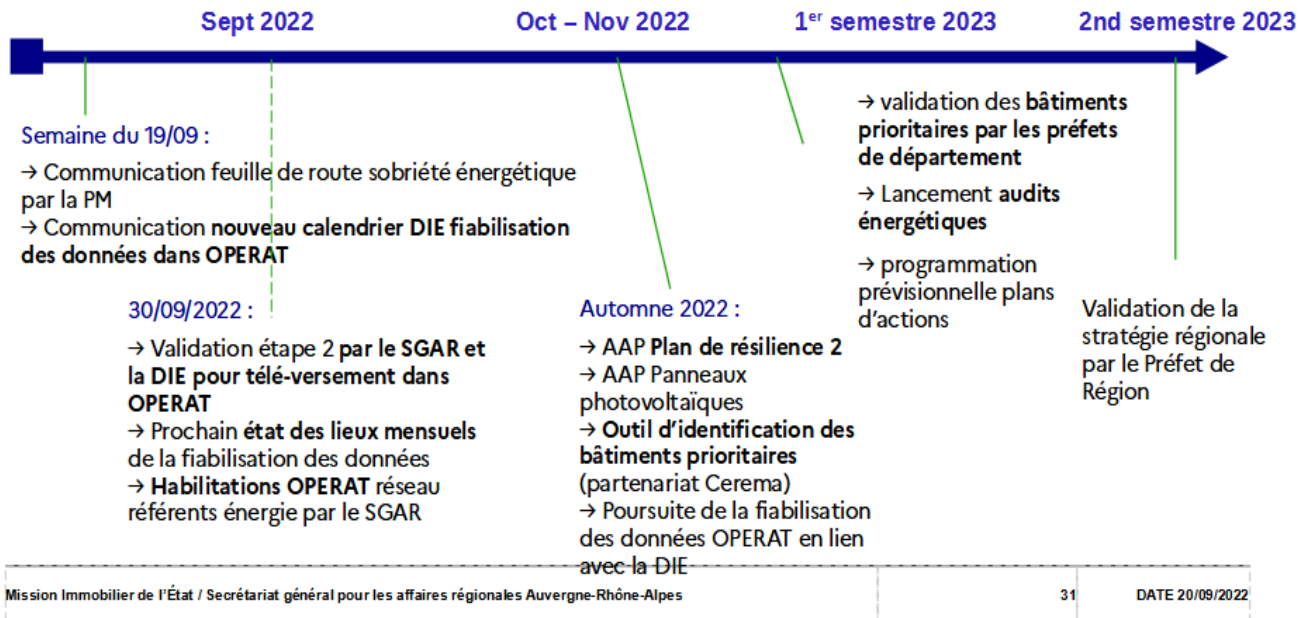
- nombre d'agents de la région ARA formés en 2023, 2024 et 2025
- nombre de publications régionales sur les plans de sobriété en 2023 (3 minimum)
- nombre d'agents ayant été sensibilisés à la transition écologique et aux écogestes grâce à la Fresque du climat et la Fresque du Numérique
- nombre de plans départementaux de sobriété énergétique réalisés en région : 100 % fin 2022.

Réseau des référents SPE dans périmètre ATE

Périmètre ATE	Prénom Nom – adresse électronique
Préfecture de l'Ain	Aurélié SPEICH : aurelie.speich@ain.gouv.fr Nathalie PICHET : nathalie.pichet@ain.gouv.fr Olivier GUICHON : olivier.guichon@ain.gouv.fr
Préfecture de l'Allier	Dominique DARNET : dominique.darnet@allier.gouv.fr
Préfecture de l'Ardèche	Jean-Pierre DUBREUIL : jean-pierre.dubreuil@ardeche.gouv.fr
Préfecture du Cantal	Patrick GUERRIER : patrick.guerrier@cantal.gouv.fr Thierry DEROUCHY : thierry.derouchy@cantal.gouv.fr
Préfecture de la Drôme	Albert STEFANO : albert.stefano@drome.gouv.fr
Préfecture de l'Isère	Rachel TRAVE-RESIO : rachel.trave-resio@isere.gouv.fr
Préfecture de la Loire	Clara VINCENT : clara.vincent@loire.gouv.fr
Préfecture de la Haute-Loire	-
Préfecture du Puy-de-Dôme	Nathalie BONY : nathalie.bony@puy-de-dome.gouv.fr Katia DAUBORD : katia.daubord@puy-de-dome.gouv.fr
Préfecture du Rhône	Lucie RIGAUX : lucie.rigaux@rhone.gouv.fr
Préfecture de la Savoie	Marie-Elisabeth MOURET-RAFFIN : marie-elisabeth.mouret-raffin@savoie.gouv.fr
Préfecture de la Haute-Savoie	Frédéric COULEROT : frederic.coulerot@haute-savoie.gouv.fr
DRAAF	Christian TOURNADRE : christian.tournadre@agriculture.gouv.fr
DRAC	Mélie ODE-COQUEL : melodie.ode-coquel@culture.gouv.fr Johann BULLOT : johann.bulot@culture.gouv.fr
DREETS	Philippe DELABY : philippe.delaby@dreets.gouv.fr
DREAL	Denis FRANCON : Denis.Francon@developpement-durable.gouv.fr Isabelle DI MAURO : Isabelle.Di-mauro@developpement-durable.gouv.fr Bénédicte GILLOZ : benedicte.gilloz@developpement-durable.gouv.fr
SGAR Service Immobilier	Albanne DERUERE : albanne.deruere@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr Amandine FORTUNE : amandine.fortune@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr
SGAR PFRA	Ahmed LARGAT : ahmed.largat@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr
SGAR PFRH	Yasmine RAUGEL : yasmine.raugel@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

Correspondante régionale Service public Ecoresponsable au SGAR : Françoise Conrad
francoise.conrad@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr - 04 72 61 65 12

Actions et objectifs à venir sur le parc tertiaire





**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Plan régional de sobriété énergétique
des services de l'État**

Secrétariat général pour les affaires régionales,
33 rue Moncey, 69003 Lyon.
Novembre 2022